

# Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2018



## Budgets assainissement

[www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)

Créés en Novembre 2017, les trois budgets annexes assainissement, en régie ou DSP, vont permettre comptablement l'exploitation du service nouvellement transféré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ensemble de ces budgets sont régis au sein de budgets annexes distincts, soumis à une nomenclature M49, relative aux budgets d'eau et d'assainissement. Leur équilibre est une obligation légale, aucune subvention d'équilibre ne sera donc mentionnée au sein de ces budgets, contrairement aux budgets de services. Enfin, les budgets en régie « Interc'Eau » font l'objet d'une régie à autonomie financière.

Chacun des budgets a été construit d'une part, sur la base des comptes administratifs collectés au sein des communes du Clermontois. Et, d'autre part, des ajustements prévisionnels liés à la mise en place du service au sein de l'intercommunalité.

## BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU »

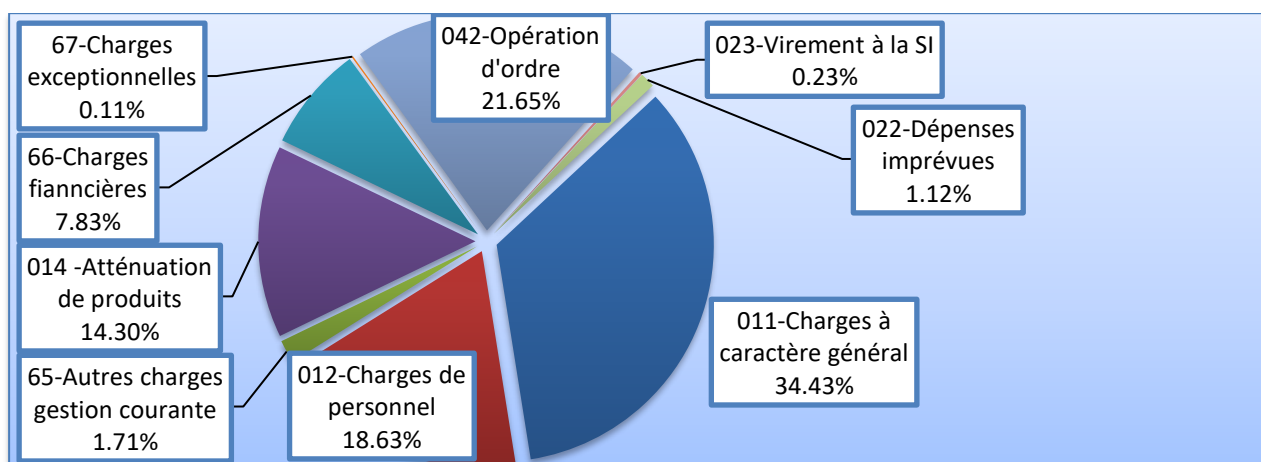
Section Exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	616 974,00	70	Produits des services	1 481 227,00
012	Charges de personnel	333 875,00	74	Subvention d'exploitation	115 361,00
014	Atténuation de produits	256 194,00	77	Produits exceptionnels	78 094,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	042	Opérations d'ordre	117 278,00
023	Virement à la SI	4 134,00			
042	Opérations d'ordre	387 921,00			
65	Autres charges courantes	30 580,00			
66	Charges financières	140 282,00			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>1 791 960,00</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>1 791 960,00</b>
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
Op.	Total dépenses opérations	1 539 540,00	13	subventions	578 612,00
16	Remboursement capital emprunts	193 184,00	16	Emprunt/avance	899 335,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	021	Virement de la SF	4 134,00
040	Opération d'ordre	117 278,00	040	Opération d'ordre	387 921,00
<b>Total Investissement</b>		<b>1 870 002,00</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>1 870 002,00</b>

### 1. Section d'exploitation

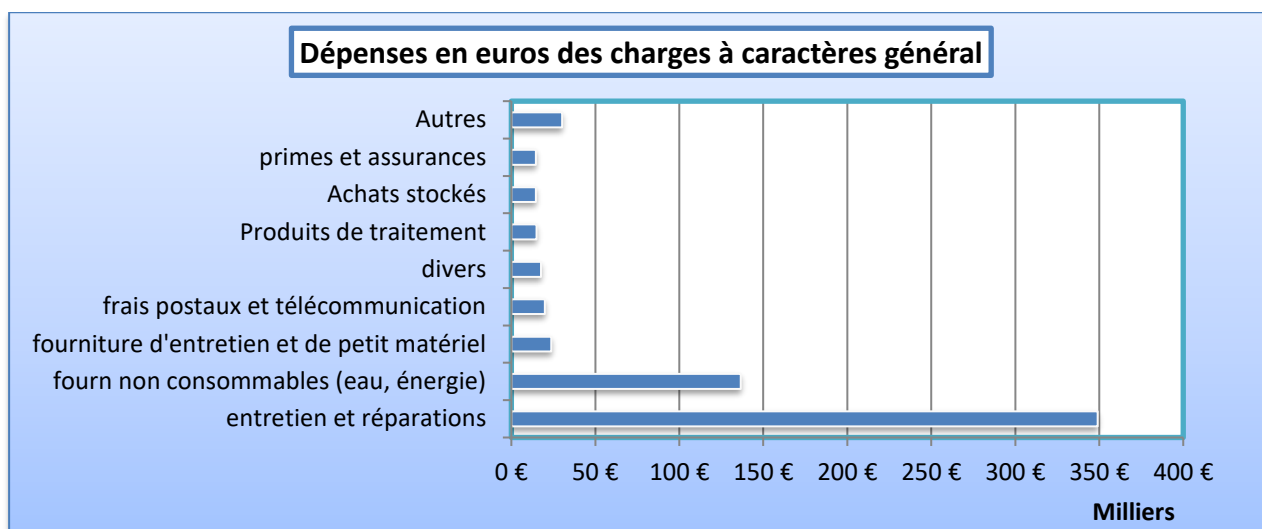
#### 1.1 Les dépenses d'exploitation

Comme pour le budget Eau, on retrouve les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges financières et les atténuations de produits. Les dépenses d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement de la régie et le quotidien du service: prestations de services auprès des usagers, matériels techniques et administratifs, charges liées à l'utilisation du bâtiment, actions de communication diverses, la rémunération du personnel....

#### Répartition des dépenses d'exploitation



Le montant des **charges à caractères général** s'élève à 616 974 euros, elles comprennent les dépenses liées à la structure et à la mise en place de la régie. Elles sont principalement décomposées comme suit :



Parmi les **charges à caractère général**, on peut retenir que près de 80 % de celles-ci sont réparties entre :

- Les dépenses relatives à l'entretien et la réparation des installations, et qui nécessitent l'appel à un prestataire (curage des réseaux et poste de relevage, entretien des stations d'épuration, gestion des sous-produits d'épuration,...),
- La fourniture de non consommables, et plus particulièrement la fourniture d'électricité.

Les **charges de personnel** pour un montant de 333 875 euros. Elles représentent environ 19 % des dépenses d'exploitation. Ces dépenses correspondent aux 16 ETP prévus dans l'organigramme validé lors des comités techniques de 2017 ; avec une répartition de entre l'eau et l'assainissement.

Les charges de personnel incluent également les rémunérations relatives aux astreintes de décision et d'exploitation.

Les **charges financières**, correspondant aux intérêts de la dette, issus des emprunts antérieurs générés par les communes, ainsi que ceux réalisés pour le compte des investissements de 2018.

Les **atténuations de produits**, qui correspondent aux redevances pour modernisation des réseaux de collecte perçues au nom de l'Agence de l'eau à travers la facture d'eau des abonnés ; et qui lui sont donc rétrocédées à terme échu. En ce sens, les recettes et dépenses relatives à ces redevances s'équilibrent. Pour l'année 2018, les montants prévus, tant en dépense que recette, correspondent aux redevances perçues par les communes lors de l'année 2017 et celles qui seront perçues par la régie intercommunale lors de la facturation 2018.

Parmi les autres chapitres budgétaires, on peut également citer :

- Les **dotations aux amortissements et provisions** qui comptabilisent la dépréciation irréversible des équipements et subventions d'investissement,
- Les **autres charges de gestion courante** correspondant à l'achat de licence informatique,
- Les charges exceptionnelles et dépenses imprévues ; pour un montant de 20 000 euros.

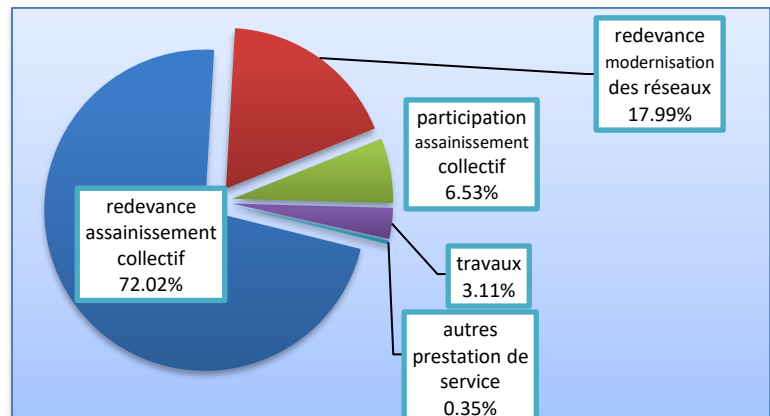
## 1.2 Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont prévues dans le cadre du Budget Primitif 2018 à hauteur de 1 791 960 euros. Cette prévision de recettes comprend :

- Les ventes de produits représentant 83% des recettes d'exploitation,
- Les subventions d'exploitation,
- Les produits exceptionnels,
- Les opérations d'ordre.

### Les ventes de produits :

La redevance d'assainissement collectif représente de l'ordre de 72% des ventes de produits, soit environ 1 025 703 euros. Ces prévisions ont été définies sur la base des prix de l'eau 2018 votés lors du Conseil Communautaire du 07 Novembre 2017. Les abonnements (parts fixes des factures d'eau) représentent près de 21,2 % des redevances d'assainissement collectif.



Les autres recettes sont composées :

- Des redevances modernisation des réseaux de collecte perçues au titre de l'Agence de l'Eau RMC, selon le principe de pollueur - payeur, pour un montant de 256 194 euros,
- De la PFAC, définie sur la base du montant voté lors du Conseil Communautaire du 07 Novembre 2017 ,
- De la refacturation des travaux de branchement d'eau aux abonnés, selon les modalités votées par délibération du 07 Novembre 2017.

### Les subventions d'exploitation :

Pour un montant annuel de 115 361 euros, elles correspondent aux primes pour épuration, ainsi qu'au financement du poste de Directeur par l'Agence de l'Eau RMC.

### Les produits exceptionnels :

Pour un montant de 78 094 euros, ils correspondent aux participations exceptionnelles des communes à hauteur de 10 euros par abonné afin d'accompagner la mise en place de la régie intercommunale.

### Recettes d'ordre :

Elles correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement.

## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- les opérations d'investissement,
- le remboursement du capital de la dette,
- les opérations d'ordre.

### Les opérations d'investissement :

Ces opérations d'investissement se répartissent comme ci-dessous :

n°	Libellé Opération	Montant TTC
1	Réhabilitation de réseaux	775 000,00
2	Travaux STEP	80 000,00
3	Projet intercommunaux	470 052,00
4	Mise en place du service	160 046,00
5	Opérations antérieures	54 442,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 539 540,00</b>

#### **Opération 1 – Réhabilitation des réseaux**

L'opération 1 vise la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Elle correspond essentiellement à des projets préalablement engagés par la commune de Cabrières.

En complément de ces projets initiés par les communes, on retrouve également le projet de réhabilitation des réseaux de Brignac ; ainsi qu'une ligne budgétaire pour faire face à d'éventuels dysfonctionnements.

#### **Opération 2 – Travaux de réhabilitation de stations d'épuration**

L'opération 2 correspond essentiellement aux études préalables au curage des lagunes et station de filtre planté de roseaux.

Elle prévoit également les études préalables au projet de nouvelle station d'épuration de Mérifons.

#### **Opération 3 – Projets intercommunaux**

L'opération 3 correspond aux projets intercommunaux tels que présentés lors de comités techniques de 2017, à savoir :

- la réalisation du Schéma Directeur Intercommunal (382 000 euros);
- la mise en place de la télégestion sur les ouvrages d'assainissement (88 000 euros).

#### **Opération 4 – Mise en place du service**

L'opération 4 correspond à l'ensemble des dépenses nécessaires à la mise en place de la régie intercommunale (bâtiment, informatique, logiciel de facturation, outillage, véhicules,...).

#### **Opération 5 – Opérations antérieures**

L'opération 5 correspond à l'ensemble des restes à réalisé transmis par les communes.

### Autres dépenses d'investissement :

Ces autres dépenses sont composées du remboursement du capital pour un montant de 193 184 euros, ainsi que des opérations d'ordre que l'on retrouve en recette d'exploitation (117 278 euros).

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent :

- Des subventions d'investissements, pour un montant de 578 612 euros (31 % des recettes d'investissement), émanant essentiellement de l'Agence de l'Eau RMC et du CD34. Elles incluent les subventions préalablement accordées, ainsi que celles qui ont fait l'objet d'une demande de subventions.
- D'une avance remboursable de l'Agence de l'Eau RMC, pour un montant de 85 885 euros ;
- D'un virement de la section d'exploitation de 4 134 euros ;
- D'opérations d'ordre (virement de section et amortissement).

L'équilibre de la section investissement est assuré par un emprunt de 813 450 euros.

## BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### « PERETOISE »

Section Exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 143,00	70	Produits des services	30 536,00
012	Charges de personnel	3 412,00	74	Subvention d'exploitation	8 396,00
014	Atténuation de produits	1 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
022	Dépenses imprévues	6 600,00	042	Opérations d'ordre	7 883,00
023	Virement à la SI	2 461,00			
042	Opérations d'ordre	23 737,00			
65	Autres charges gestion courante	4 198,00			
66	Charges financières	4 264,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>47 815,00</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>47 815,00</b>
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
Op.	Total dépenses opérations	23 748,00	13	subventions	16 957,00
16	Remboursement capital emprunts	16 155,00	16	Emprunt/avance	4 631,00
040	Opération d'ordre	7 883,00	021	Virement de la SF	2 461,00
			040	Opération d'ordre	23 737,00
<b>Total Investissement</b>		<b>47 786,00</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>47 786,00</b>

### 1. La section d'exploitation

**Les dépenses d'exploitation** s'élèvent à 47 815 euros dont 50 % correspondant aux opérations d'ordre. On notera que les autres charges de gestion courante correspondent au versement de la moitié de la prime pour épuration à la Péretoise des Eaux, tel que prévu dans le contrat de DSP.

Pour terminer, la section d'exploitation assure un virement de 2 461 euros à la section investissement.

**Les recettes d'exploitation** sont constituées de :

- 30 536 euros représentant 64 % des recettes d'exploitation. Elles correspondent à la surtaxe appliquée sur la facture d'eau des abonnés, ainsi qu'à la PFAC à hauteur de 30 000 euros,
- 8 396 euros de subventions d'exploitation correspondant à la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau RLMC,
- 7 883 euros d'opérations d'ordre.



## 2. La section investissement

**Les dépenses d'investissement** correspondent :

- A des dépenses d'opération, d'un montant de 23 748 euros et correspondant à la part relative à la réalisation du schéma directeur d'assainissement intercommunal,
- Aux remboursements du capital de la dette,
- Aux opérations d'ordre entre sections.

**Les recettes d'investissement** correspondent :

- Aux subventions accordées pour la réalisation du schéma directeur intercommunal et qui représentent 35% des recettes d'investissement,
- A l'avance remboursable attribuée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du schéma directeur,
- Aux opérations d'ordre entre section.

Le virement de la section Exploitation permet d'équilibrer la section investissement sans recours à l'emprunt.

## BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### « DSP SAUR »

Section Exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	22 042,00	70	Produits des services	249 494,00
012	Charges de personnel	37 451,00	74	Subvention d'exploitation	61 995,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
023	Virement à la SI	645 875,24	042	Opérations d'ordre	28 000,00
042	Opérations d'ordre	85 000,00	002	Résultat reporté N-1	516 418,24
65	Autres charges gestion courante	500,00			
66	Charges financières	45 539,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>856 907,24</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>856 907,24</b>
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
Op.	Total dépenses opérations	1 058 352,00	10	Dotations, fonds divers	200 060,81
16	Remboursement capital emprunts	63 488,00	13	subventions	468 861,00
020	Dépenses imprévues	90 561,00	16	Emprunt/avance	40 664,76
040	Opération d'ordre	28 000,00	021	Virement de la SF	645 875,24
001	Résultat reporté N-1	200 060,81	040	Opération d'ordre	85 000,00
<b>Total Investissement</b>		<b>1 440 461,81</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>1 440 461,81</b>

### 1. La section d'exploitation

**Les dépenses d'exploitation** s'élèvent à 856 907,24 euros, dont 88 % correspondant aux virements entre section et opérations d'ordre. Le reste des dépenses se répartit majoritairement entre les charges à caractère général (études, remboursement d'honoraire,...), les charges de personnel (suivi du contrat de DSP, coordination technique avec le délégataire,...) et les charges financières.

**Les recettes d'exploitation** sont constituées de :

- 249 494 euros de produits de services et correspondant soit aux surtaxes appliquées aux factures d'eau des abonnés et reversés par la SAUR; soit à la PFAC (30 000 euros) ;
- 716 479,05 euros issus des résultats reportés ;
- 61 995 euros de subventions d'exploitation (prime pour épuration de l'Agence de l'Eau RMC) ;
- 28 000 euros d'opérations d'ordre.

### 2. La section d'investissement

**Les dépenses d'investissement** correspondent :

- A des dépenses d'opération, d'un montant de 1 058 352 euros. Ces dépenses intègrent :

- ✓ Les projets engagés préalablement par le SEPAC pour un montant de 812 000 euros (réhabilitation de la station d'épuration de Clermont l'Hérault),
- ✓ la part relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable intercommunal pour un montant de 201 352 euros.

- Aux remboursements du capital de la dette,
- Aux dépenses imprévues,
- Aux résultats reportés de l'année 2017,
- Aux opérations d'ordre entre section.

**Les recettes d'investissement** correspondent majoritairement:

- Au virement de la section d'exploitation qui permet d'équilibrer la section investissement sans recourir à l'emprunt,
- Aux subventions accordées pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du schéma directeur intercommunal,
- A l'avance remboursable octroyée par l'agence de l'eau pour la réalisation du schéma directeur intercommunal,
- A l'affectation des résultats 2017,
- Aux opérations d'ordre entre section,

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.